



Sous le haut parrainage de
SEM Faure Essozimna GNASSINGBE
Président en Exercice de la Conférence des Chefs d'Etats et de
Gouvernements de l'OHADA

Colloque International



Congo



Côte d'Ivoire



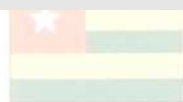
Guinée



Guinée-Bissau

THEME

« Les Tendances Jurisprudentielles de la CCJA en matière d'interprétation et d'application du Traité OHADA et des Actes uniformes dérivés »



Togo



RDC
République Démocratique
du Congo
Confédération des Nations
Unies

24 & 25 Septembre 2010 à Lomé (TOGO)

En Partenariat avec



PRESENTATION

Le Traité OHADA signé à Port Louis en Ile Maurice le 17 Octobre 1993 et modifié par le Traité de Québec en date du 17 Octobre 2008 poursuit l'objectif d'unifier le droit de l'activité économique des entreprises afin d'assurer la sécurité juridique et judiciaire de l'investissement dans les Etats parties.

L'oeuvre d'harmonisation des normes juridiques est traduite par les Actes uniformes qui revêtent un caractère supranational et sont d'application immédiate et obligatoire dans l'espace juridique regroupant les Etats membres. Et l'existence d'une Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA), juridiction de cassation supranationale chargée d'assurer le contrôle et la sanction de l'application et de l'interprétation de ce droit uniforme permet de prolonger l'unification législative du droit des affaires par une unification jurisprudentielle.

Après plus d'une décennie de fonctionnement, la CCJA a suffisamment joué sa partition en matière d'élaboration de la jurisprudence communautaire, et constitue à ce jour, à n'en point douter, une source fondamentale du droit communautaire OHADA. En effet, l'interprétation du Traité et de ses 8 Actes Uniformes à travers des milliers de recours traités, a donné lieu à la formation des grands principes jurisprudentiels qui doivent servir de référentiel aux juridictions nationales dans la mise en oeuvre du droit OHADA.

Il s'avère donc utile de revisiter dans le cadre d'un colloque ces Grandes Tendances Jurisprudentielles dégagées par la CCJA en plus de 10 ans de fonctionnement.

Cameroun

Cote d'Ivoire

Gabon

Gambie

Gambie-lesau

OBJECTIFS

- D'abord parce qu'il s'agit de porter à la connaissance des acteurs de l'appareil judiciaire et des responsables des organes exécutifs de l'OHADA, la production judiciaire de la CCJA en termes de classification par thèmes juridiques traités ; le but étant d'engager une réflexion sur le rythme d'harmonisation du droit des affaires ;
- Ensuite, mettre en relief les difficultés que connaît la Cour en matière d'élaboration de la jurisprudence, tant en ce qui est du rythme du prononcé des décisions, qu'en ce qui concerne les conflits de compétence avec les juridictions nationales de cassation.
- Enfin, opérer une classification des recours portés devant la CCJA selon chaque pays membre, pour éclairer les participants sur les pays où les résistances à appliquer l'OHADA restent encore très accentuées, quels sont ceux qui sont un peu plus avancés que d'autres. L'objectif étant ici de sensibiliser les décideurs institutionnels sur l'adoption d'un programme de sensibilisation et de formation intensive des acteurs dans les Etats les moins impliqués dans l'application du droit OHADA.

PUBLIC CIBLE

Sont attendus, près de 180 participants composés pour la plus part des acteurs judiciaires de l'espace OHADA. Seront également présents les praticiens et universitaires spécialistes du droit uniforme africain ainsi que les institutions et partenaires de l'OHADA.

Renseignements & Inscriptions
colloqueccja2010@ohada.com

INTERVENANTS

Coordination Scientifique

Directeur Scientifique

Akuété Pédro SANTOS,

Agrégé des Facultés de Droit, Doyen de la Faculté de Droit de Lomé, Président de l'IDEF – TOGO, Auteur de nombreuses publications sur le droit OHADA, Directeur de plusieurs travaux de recherche sur le droit OHADA

Rapporteur Général

Félix ONANA ETOUNDI,

Magistrat, Docteur d'Etat en Droit des Affaires, Expert de l'Institut Français d'Experts Juridiques Internationaux de Paris spécialisé en Droit OHADA, Enseignant de Droit des Affaires dans les Grandes Ecoles et Universités de Côte d'Ivoire et du Cameroun, Assistant Juriste à la CCJA de l'OHADA ; Auteur de plusieurs publications sur le droit OHADA portant sur les Tendances Jurisprudentielles de la CCJA

Quelques Intervenants (Sollicités)

- **Antoine Joachim OLIVEIRA,** Magistrat Hors Hiérarchie, Maître de conférences Agrégé des Facultés de Droit, Président de la CCJA
- **Maidagi MAINASSARA** Magistrat, Vice Président de la CCJA
- **Jacques M'BOSSO** Ancien Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, juge à la CCJA de l'OHADA
- **Paul LENDONGO** Greffier en Chef à la CCJA
- **Alexis AQUEREBURU,** Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Togo
- **Yves BOT,** Magistrat, Avocat Général - Cour Européenne de Justice / Luxembourg
- **Georges TATY,** Magistrat, Juge à la Cour de Justice de la CEMAC
- **Adjib KOULAMALLAH** Magistrat, Président de la Chambre Administrative de la Cour Suprême / Tchad
- **Jacqueline LOHOUES OBLES,** Ancien Garde des Sceaux, Professeur à l'Université d'Abidjan
- **Joseph ISSA SAYEGH,** Agrégé des Facultés de Droit, Auteur du Répertoire Quinquennal OHADA
- **Ramata FOFANA / OUEDRAOGO,** Magistrat, Juge à la Cour de Justice de l'UEMOA

CONTENU DU COLLOQUE

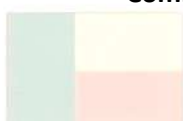
MODULE 1 : GENERALITES SUR LA COUR COMMUNE DE JUSTICE ET D'ARBITRAGE DE L'OHADA

Thème 1 : Organisation et Fonctionnement de la CCJA

Thème 2 : La procédure contentieuse applicable devant la CCJA

Thème 3 : La procédure arbitrale applicable devant la CCJA

Thème 4 : L'expérience européenne d'un Parquet Général auprès des Hautes Juridictions Communautaires



Benin



Côte d'Ivoire



Gabon



Guinée



Guinée-Bissau

MODULE 2 : TENDANCES JURISPRUDENTIELLES DE LA CCJA PAR ACTE UNIFORME, THEMES JURIDIQUES TRAITES ET PAYS DE PROVENANCE DU POURVOI



Cameroun



Côte d'Ivoire



Gabon



Guinée



Guinée-Bissau

MODULE 3 : STATISTIQUES DE LA JURISPRUDENCE DE LA CCJA EN DIX ANS DE FONCTIONNEMENT MATIERES CONTENTIEUSE, CONSULTATIVE ET ARBITRALE

Thème 1 : Statistiques de la CCJA en matière contentieuse en dix ans de fonctionnement

Thème 2 : Statistiques de la CCJA en matières consultative et arbitrale en dix ans de fonctionnement



Cameroun



Côte d'Ivoire



Gabon

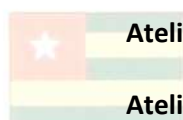


Guinée



Guinée-Bissau

MODULE 4 : TRAVAUX EN ATELIER : Quatre (4) Ateliers



Togo

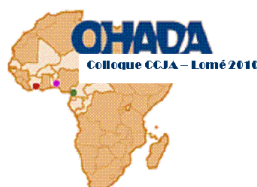
Atelier 1 : Réflexions sur une stratégie de lutte contre les lenteurs judiciaires devant la CCJA

Atelier 2 : Réflexions sur les conflits de compétence entre la CCJA et les Hautes Juridictions Communautaires de l'espace OHADA

Atelier 3 : Réflexions sur les problèmes de cohabitation entre la CCJA et les Juridictions nationales de cassation

Atelier 4 : Réflexions sur les perspectives d'une meilleure diffusion de la jurisprudence de la CCJA dans les Etats parties

RAPPORT DE SYNTHESE



BULLETIN D'INSCRIPTION

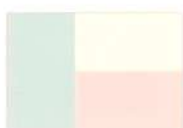
Nombre de places limitée - Inscription obligatoire*

Bulletin à retourner impérativement avant le 10 septembre 2010

Fax +228 221 54 91 / Mail : colloqueccja2010@ohada.com

Infos et Renseignements

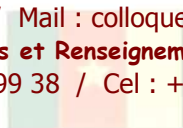
Tél : +228 236 99 38 / Cel : +228 996 88 81 /



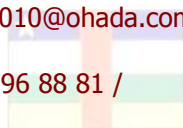
Benin



Burkina Faso



Cameroon



Centrafrique



Chad

Mme / Mlle / Mr

Structure de provenance

Fonction

Adresse

Code Postal.....Ville.....Pays.....

Tél Fax

E-mail (lisible svp).....



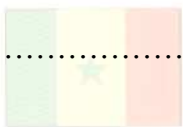
Congo



Mali



Niger



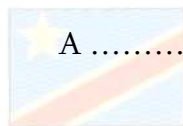
Senegal



Togo



Togo



RDC
République Démocratique
du Congo
adresse à ce jour

A le ____ / ____ / ____

Signature

* Vous recevrez une CONVOCATION en guise de confirmation de votre inscription